



Esch-sur-Alzette, le **30 MARS 2022**

Arrêté 220329-402

**LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,**

Vu le règlement grand-ducal modifié du 13 février 1979 concernant le niveau de bruit dans les alentours immédiats des établissements et des chantiers et notamment l'article 6 ;

Considérant la demande du 28 mars 2022, présentée par Tralux Construction aux fins d'obtenir l'autorisation pour l'entreprise sous-traitante pour procéder à des travaux de nuit au chantier de suppression du passage à niveau 20b à Lorentzweiler entre 6 et 7 heures du matin entre le 1er mai et le 30 septembre 2022 lors de jours de forte chaleur, les interventions de nuit se constituant de travaux les moins bruyants tels que pose de gaines ou pose de bordures ;

Considérant que les conditions imposées dans le cadre du présent arrêté sont de nature à limiter les nuisances sur l'environnement à un minimum ;

Que partant il y a lieu d'accorder l'autorisation sollicitée,

ARRÊTE:

Article 1er: L'autorisation sollicitée pour procéder à des travaux de nuit au chantier de suppression du passage à niveau 20b à Lorentzweiler entre 6 et 7 heures du matin entre le 1er mai et le 30 septembre 2022 lors de jours de forte chaleur est accordée sous condition:



- de limiter les niveaux de bruit à 45 dB(A) Leq dans les alentours immédiats où séjournent à quelque titre que ce soit des personnes soit de façon continue, soit à des intervalles réguliers ou rapprochés, l'augmentation de 15 dB(A) de cette limite des niveaux de bruit prévue à l'article 5 du même règlement pouvant être appliquée ;
- de limiter les interventions de nuit aux travaux les moins bruyants tels que pose de gaines ou pose de bordures ;
- de limiter les travaux de nuit à des jours de forte chaleur ;
- que Tralux Construction se charge d'informer au préalable le voisinage du chantier en question.

Article 2: Le présent arrêté est transmis en original à Tralux Construction pour lui servir de titre, et en copie à l'Administration communale de Lorentzweiler.

Article 3: Contre la présente décision, un recours en annulation peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification de la présente décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Pour la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Joëlle Welfring
directrice-adjointe de l'Administration de l'environnement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration de l'environnement



Administration communale
de Lorentzweiler

dossier suivi par: M. Gérard HOFMANN

notre réf. : Arrêté 220329-402

Esch-sur-Alzette, le 30 mars 2022

Concerne: Travaux de nuit au chantier de suppression du passage à niveau 20b à Lorentzweiler entre 6 et 7 heures du matin entre le 1er mai et le 30 septembre 2022 lors de jours de forte chaleur

Madame, Monsieur

Veuillez trouver en annexe une copie de l'arrêté pour procéder aux travaux de nuit repris sous rubrique.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.


Gérard HOFMANN